|  |  |
| --- | --- |
| Fiche technique 7 | Exemple de lettre d’information à adresser aux personnes concernées par la présence de chenilles processionnaires sur leur terrain |

**Le Maire de** […]

|  |  |
| --- | --- |
| Direction : […]  Service : […]  Affaire suivie par : […]  Tél. : […]  Mel : […] | Le[…], à[…] |

A, [liste des destinataires]

**Objet : Lutte contre les chenilles processionnaires, nuisibles à la santé humaine.**

**P.J.** : Arrêté préfectoral n°[…], fiche reconnaissance Processionnaires du pin et du chêne, recueil des méthodes de lutte des Processionnaires

Madame, Monsieur,

Les chenilles processionnaires sont des larves d’insectes possédant des **soies** (=poils**) fortement urticantes et très allergènes.** L’exposition à ces soies peut entraîner des irritations de la peau et des muqueuses, même sans contact direct avec les chenilles. Chez les personnes sensibles, ces irritations peuvent être associées à des troubles respiratoires.

**Certains animaux** sont aussi exposés aux risques (chiens, chats, chevaux notamment) soit directement (contact de leur truffe ou de leur langue avec les chenilles) soit indirectement (ingestion de fourrage lui-même exposé aux soies). L’inflammation et l’œdème de la langue ou de la bouche résultants peuvent entrainer des difficultés passagères ou durables pour l’animal à manger et boire.

La présence de chenilles processionnaires [*du pin, du chêne*] a été constatée au sein de notre département et la lutte contre cette espèce est réglementée suite à la publication de l’arrêté préfectoral (ci-joint) du *[date de l’arrêté préfectoral]*, pris en application de la réglementation nationale en vigueur ([article R. 1338-4](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=2D97F52FF8E6150FC27E0CB4BAA18B4C.tplgfr30s_2?idArticle=LEGIARTI000034506110&cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=20171115&categorieLien=id&oldAction=) du code de la santé publique).

**Des populations de chenilles processionnaires *[du pin, du chêne]* sont présentes sur votre terrain situé *[adresse exacte : nom de la commune, nom de la rue, numéro du terrain ou de l’habitation, éventuelle autre précision]***. En application des obligations fixées dans l’arrêté préfectoral susmentionné, je vous demande de bien vouloir procéder à la mise en œuvre de mesures de gestion permettant de limiter le risque, et cela dans des conditions permettant d’éviter toute dissémination des poils urticants, et de prendre toute mesure permettant de limiter l’apparition de nouvelles populations cette année ainsi que les années suivantes. Des informations techniques sont disponibles auprès de l’Observatoire des chenilles processionnaires sur [www.chenille-risque.info](http://www.chenille-risque.info) ou sur le recueil des méthodes de lutte en pièce jointe de ce courrier.

**En agissant pour éviter l’apparition des chenilles et la dissémination de ses poils urticants, vous réduisez les risques pour vous et votre entourage, et vous contribuez à l’intérêt collectif de santé publique !**

Je vous remercie pour votre coopération et votre participation à la lutte contre les chenilles processionnaires.

Monsieur/Madame le Maire [Signature]

Une image contenant dessin

Description générée automatiquementUne image contenant Police, capture d’écran, Graphique, texte

Description générée automatiquement

VADE-MECUM D’AIDE A L’ELABORATION D’UN PLAN LOCAL D’ACTION

CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES - 2023